

Séance Du 15 Décembre 1951

L'an mil neuf cent cinquante et un, le quinze décembre, le Conseil Municipal réuni régulièrement à la suite de deux convocations successives, l'une du 3 courant pour une réunion devant avoir lieu le 7, laquelle réunion a été reportée conformément à la loi, le quorum nécessaire pour permettre une délibération valable n'étant pas atteint, l'autre convocation du 11 pour la réunion de ce jour.

Étaient présents

M. M. Douville - Lujau - Luper - Verdier - Cribas - M^e Blancat - Arnould.

M. M. Grand - Vagardelle et Scumere absents excusés avaient donné délégation.

Absents non excusés

M. M. Balbié - Buyet - Barthe - Cau - Ceille - Candine - Bourdel - Lec - Biralent - Bouché - Lagoutte - de Passus.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente est donnée, celui-ci est approuvé sans observations.

Passe à l'ordre du jour.

Construction du groupe scolaire - Désignation de l'architecte.

Le Président expose à l'Assemblée que le 22 novembre 1951, M. le Préfet de la Haute-Garonne a bien voulu approuver le programme des travaux d'aménagement d'un groupe scolaire.

Il y a lieu, en vue de la réalisation de ce groupe, ainsi que du terrain de sports qui sera édifié à proximité, de désigner officiellement l'auteur du projet qui sera chargé de poursuivre les études et qui assumera la direction des travaux.

M. Vassie, Ingénieur Conseil, 23 av. de Castres à Toulouse qui a déjà produit les plans de masse et tous les dossiers relatifs à l'acquisition des terrains, pourrait être désigné avec son collaborateur M. Imart-Scachou, architecte D. P. L. G. à Toulouse. S'autant que M. Vassie et Imart-Scachou, sont agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale et chargés actuellement de la construction de deux groupes scolaires dans le Département.

L'Assemblée sur l'exposé de son Président, désigne M. Vassie et Imart-Scachou pour dresser les projets et diriger l'exécution des travaux ci-dessus envisagés.

Leurs honoraires seront ceux fixés en la matière par les arrêtés ou décrets ministériels pour ce genre de travaux.

Taxe sur les locaux insuffisamment occupés

Le Président expose au Conseil qu'une taxe de compensation pour les locaux

inoccupés ou insuffisamment occupés a été institué pour inciter les personnes ayant des logements trop spacieux pour leur propre besoin, ou possédant des immeubles momentanément inoccupés à louer et améliorer ainsi la situation de certaines villes où régit une grave crise de logement.

A plusieurs reprises, les Conseillers Municipaux se sont émus de la situation qui règne à Montrejeau où il est pratiquement impossible de trouver à se loger; alors que des personnes seules ou des ménages sans enfants, disposent de grands immeubles, ou mieux, que des propriétaires de maisons entières et de villas, laissent ces immeubles inoccupés sous le prétexte qu'ils désirent les vendre et qu'ils trouveront plus facilement acquéreurs, si la vente se réalise libre de tout occupant.

Le Président donne connaissance des renseignements qui ont été fournis par l'Administration au sujet de l'application de la taxe de compensation.

Après un échange de vue, le Conseil délibère:

Il sera établi à partir de l'exercice 1952 et pour les exercices suivants, une taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés. Cette taxe sera perçue sur les bases du décret du 31 Décembre 1950 et dans les formes et conditions déterminées par les ordonnances et décrets relatifs à l'application de cette taxe.

Demande de participation communale dans divers travaux.

a) Affaire Mouembles: - La Commission des Finances a examiné la demande de participation communale dans la réfection du mur de l'immeuble Mouembles, dont il avait chargé le Conseil lors de sa dernière séance.

Le rapport de la Commission des Finances est défavorable, cette participation serait contraire à la loi.

b) Affaire Électricité de France.

L'Électricité et Gaz de France, a demandé la participation communale dans la réfection de l'installation électrique extérieure qui se trouvait sur l'immeuble Lafforgue démolie.

La Commission des Finances a émis un avis défavorable. Cette prétention de l'Électricité de France étant en contradiction avec le Cahier des Charges.

Examen de Divers marchés

Après l'étude de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable à leur approbation, les marchés de gré à gré pour divers travaux ci-après sont approuvés par le Conseil:

1°)- Achat de livres de bibliothèque 148.612^f

2°)- Marché Saval pour la réfection de la cabine de transformation, à la station de pompage de Mazères 343.536^f

3°)- Marché Fages, relatif aux réparations et travaux dans les écoles 389.861^f

4°)- Cylindrage des cours d'école 694.500^f

5°)- Marché Fages, relatif à la construction d'une bibliothèque: 225.000^f

Aménagement des traitements des agents titulaires

L'arrêté ministériel du 30 Septembre 1951 et la circulaire de M. le Ministre du budget, de M. le Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, ont fixé les conditions d'application des dispositions prévues par le décret du 26 Septembre 1951.

relatif aux modifications apportées à la rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que ces textes peuvent être appliqués aux agents des Collectivités locales.

Le Conseil délibère :

Considérant que cette modification dans la rémunération des fonctionnaires constitue la 3^{ème} tranche de reclassement et que le Conseil par ses délibérations antérieures et conformément au statut municipal a décidé que les avantages accordés aux agents de l'Etat, seraient octroyés aux agents locaux titulaires, chaque fois que les décrets et décisions supérieures le permettraient.

Décide qu'il sera fait application aux agents titulaires de la commune, des dispositions des décrets 51.1129 - 51.130 - 51.131 du 26 Septembre 1951 (J.O. du 27 Septembre 1951) à compter du 1^{er} Octobre 1951.

Emoluments des Vétérinaires Inspecteurs

Le Président expose à l'Assemblée que par lettre du 13.11.1951, M. le Préfet de la H^{te} G^{ne} a attiré notre attention sur la nécessité qu'il peut y avoir à relever les émoluments des Vétérinaires - Inspecteurs.

La Commission des Finances a étudié cette demande et fait part à l'Assemblée de ces conclusions.

Celles-ci sont approuvées et confirmées par le Conseil qui décide qu'à dater du 1^{er} Janvier 1952 les vacations payées aux Vétérinaires Inspecteurs seront modifiées ainsi qu'il suit : -

Inspection des foires et marchés.

de 400^{fr} actuellement, seront portées à 500^{fr}

Visites à l'abattoir

de 300^{fr} actuellement seront portées à 350^{fr}.

Tarif du creusement des fosses.

Le Conseil est informé que le tarif de creusement des fosses doit être fixé par délibération de l'Assemblée Municipale.

Que les tarifs de location du caveau provisoire doivent être également fixés par l'Assemblée.

Qu'il y a lieu également de revoir les prix de vente des terrains au cimetière.

L'Assemblée décide que ces questions doivent faire l'objet d'étude préalable de la Commission des Finances.

Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompier

Le Président expose à l'Assemblée que chaque année à pareille époque, on décide du montant de la subvention à accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompier. Il précise que le but de cette amicale est uniquement la bienfaisance. Elle a été créée pour venir en aide aux familles des sapeurs-pompier qui seraient dans le besoin.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 20.000^f à l'Amicale des sapeurs-pompiers au titre de l'exercice 1951.

Cette somme sera prélevée sur les crédits figurant au chapitre XVIII article 3. "Subventions à diverses Sociétés".

Désignation des membres du Conseil au Comité de Lecture

Lors de la dernière séance, M. Arnaud et M. St-Blancat ont été désignés pour représenter le Conseil au sein du Comité de Lecture de la Bibliothèque Municipale. Cette désignation aurait dû figurer au procès-verbal de la dernière séance.

Questions Diverses

a) Indemnité du préposé à l'abattoir

Le Président expose que M. Farragnague, Concierge de l'Abattoir Municipal a été chargé du contrôle de l'application de la taxe d'abatage et plus particulièrement de la responsabilité des pesées des viandes pour permettre la bonne application de la loi du 16 Avril 1951.

Ceci représente un surcroît de travail et de responsabilité qui mérite une rémunération et la Commission des Finances a émis l'avis qu'une indemnité de soixante mille francs (60.000^f,-) par an, pouvait être attribuée à M. Farragnague, d'autant que celui-ci assure déjà le service de concierge de l'Abattoir sans autre rémunération que la gratuité du logement qui lui est affecté.

Le Conseil Municipal approuve cet avis et décide que cette indemnité sera allouée au concierge de l'abattoir à partir du 1^{er} janvier 1952, il sera payable par trimestre et à terme échu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de 1952.

b) Indemnité de la Bibliothécaire

La Commission des Finances a déterminé l'indemnité qui sera allouée à la bibliothécaire, qui a été chargée du fonctionnement de la bibliothèque municipale qui vient d'être agréée.

M^{lle} Sève, Commis d'Administration, qui a été désignée comme bibliothécaire, recevra une indemnité annuelle de 24.000^f par an, à compter du 1^{er} janvier 1952, qui sera payable par trimestre et à terme échu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de 1952.

c) Branchement du courant force

La Commission des Finances a donné un avis favorable au branchement du courant force sur les bâtiments de l'école des garçons. Le Conseil ratifie cette demande.

d) Logement du Garde

Le Président expose à l'Assemblée que le garde Bernard, depuis bientôt un an à Montjean, n'a pas encore trouvé le logement qui lui permettrait de faire venir sa famille.

Un projet qui constituerait à aménager le rez-de-chaussée de la maison d'habitation de la station de pompage de Mazères pourrait être étudié.

Le Conseil n'est pas opposé au principe, mais renvoi la question pour examen et étude devant la Commission des Travaux.

e) aménagement de la Mairie

Le projet de remise en état de la maison d'habitation de la Mairie ainsi que de la Mairie elle-même ; salle du Conseil Municipal et salle de la Justice de Paix, revient devant l'Assemblée pour la seconde fois. Le projet primitif ayant été repoussé, parce que insuffisant.

M. Fourcaud, Architecte Départemental des H^{tes} Pyr. et architecte de la Ville, auteur du projet, a bien voulu venir exposer devant l'Assemblée les détails des aménagements proposés.

Le Président après lui avoir souhaité la bienvenue, lui a donné la parole.

M. Fourcaud dans un exposé très détaillé, a expliqué aux Conseillers Municipaux l'avant-projet qu'il a réalisé et il fait circuler des plans qui permettent à l'Assemblée de se rendre compte des réalisations projetées.

M. Fourcaud est également l'auteur du projet de construction des W.C. qui doivent être aménagés sous le kiosque de l'Esplanade Bertrand de Lassus. Il soumet à l'Assemblée les plans et devis relatifs à cette construction également.

Après un très large échange de vue, le Président remercie M. Fourcaud de son exposé et il est décidé que les commissions qualifiées, Travaux et finances, étudieront à fond ces projets et feront rapport à l'Assemblée.

M. Arnould demande que ces Commissions se réunissent le plus rapidement possible. Ce projet étant à l'étude depuis le mois d'Avril.

f) reconduction du contrat avec M. Charve

Le Conseil Municipal délibérant sur le renouvellement du contrat passé entre la Ville et M. Charve pour la perception des droits de place en régie intéressée.

Reconnait que l'actuel fermier des droits de place a accompli sa mission et satisfait aux termes du contrat approuvé le 4 janvier 1950 lequel contrat a été renouvelé le 3 janvier 1951 pour l'année 1951.

Sans ces conditions, eu égard de la situation des marchés à Montrejean et devant le peu de succès rencontré par la tentative de l'an dernier, par laquelle le Conseil Municipal a tenté de mettre en adjudication, l'exploitation des marchés.

Le Conseil délibère :

Décide à l'unanimité que le contrat passé en 1950 et renouvelé pour 1951, sera purement et simplement reconduit pour une durée d'une année aux mêmes clauses et conditions.

Habilite le Maire à signer avec M. Seymes es. qualité représentant Henri Charve, demeurant à Marseille, 39, rue St^e Frédéricie Granier, le renouvellement du contrat pour l'année 1952.

g) Insertion à la "Dépêche"

Le Président demande au Conseil de ratifier une dépense qu'il a engagée et qui s'élève à 8.748^f pour payer les frais d'insertion dans le journal "La Dépêche" d'un placard réclame pour Montrejean, à l'occasion de l'inauguration du Monument des Trois Maréchaux. La dépense dont il s'agit, sera prélevée sur le chapitre XII art. 8 "Travaux et achats divers"

h) aménagement de l'Hotel des Finances

Le Président rend compte à l'Assemblée que par lettre du 23 octobre 1951, la Direction des Domaines revenant sur un premier accord, nous a fait connaître que le plan d'aménagement de l'Hotel des Finances tel que nous l'avions prévu était insuffisant et cette Administration faisait connaître que dans ces conditions, elle préférait demeurer fixée là où elle se trouve actuellement et conseillait d'affecter l'Hotel des Finances uniquement à la Réception et aux Contributions Indirectes.

Par lettre du 6 Novembre, nous avons protesté contre cette façon de voir, en indiquant que le but poursuivi par la Ville en mettant à la disposition des Administrations Financières un Hotel des Finances, était justement le regroupement de tous les services financiers et que le plan soumis et agréé par l'Administration des Domaines avait été établi en parfait accord avec cette Administration.

Nous avons précisé que nous n'entendons pas nous immiscer dans les discussions internes qui pourraient surgir entre ces Administrations au sujet de l'attribution des logements et qu'en tout état de cause nous considérons que l'immeuble que nous destinons à l'Hotel des Finances est suffisamment spacieux pour que tous les services y soient installés.

Par lettre du 5 Décembre, l'Administration des Domaines a fait connaître qu'après un nouvel examen de la question, il semble en effet, que notre thèse soit valable et cette Administration demande simplement que deux pièces d'étage, situées au dessus des bureaux actuels des Contributions Indirectes, soient affectées à usage de bureaux.

L'Assemblée donne son accord à cette demande et confirme son point de vue au sujet des logements. Ceux-ci seront affectés de préférence aux fonctionnaires des Administrations des Finances, Domaines, Trésor, Contributions Indirectes mais la Municipalité estime devoir demeurer étrangère à leur attribution.

M. Cassere, architecte chargé de l'aménagement de l'Hotel des Finances, sera chargé de se mettre en rapport avec l'Administration des Domaines à l'effet de connaître définitivement les besoins exacts des Administrations et rectifiera s'il y a lieu l'avant-projet déjà établi.

i) création d'un fonds de chômage

M. Arnaud demande où en est la création du fonds de chômage Municipal décidé au cours de la dernière séance.

Le Président fait connaître à M. Arnaud que la délibération votant les crédits et demandant l'autorisation d'ouvrir un fonds de chômage autonome a été adressée à l'Autorité Préfectorale et qu'à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Il est décidé qu'une lettre de rappel sera faite à la Préfecture.

j) aménagement d'un quai d'embarquement place aux cochons

M. Verdier demande si l'on pourrait envisager l'aménagement d'un quai d'embarquement pour les cochons.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le projet de couverture du Ferrout qui a été approuvé par le Conseil doit être réalisé lorsque M. Raudy qui a été chargé du projet nous aura fait parvenir son étude qui sera étudiée par la Commission des Finances.

En effet la réalisation de ce travail doit amener la transformation de la .

place aux cochons et tous aménagements nécessaires et désirables seront alors réalisés.

k) répartition des impôts

M. St. Blancat s'étonne que les répartiteurs ne se réunissent pas régulièrement et demande que l'on veuille bien procéder à la désignation des répartiteurs démissionnaires ou ayant quitté la commune et que l'on veuille à ce qu'à l'avenir les réunions des répartiteurs soient faites régulièrement.

l) aménagement de la côte rouge.

M. Ciliaz souhaiterait que les travaux nécessaires à la remise en état de la côte rouge, soient entrepris. Après en avoir discuté, le Conseil souhaite que la Commission des Travaux se réunisse et établisse un programme des travaux à réaliser en matière de voirie.

L'Assemblée est d'accord pour que les travaux à réaliser à la côte rouge soient étudiés en premier lieu.

M. Ciliaz signale également qu'il a assisté au creusement des fosses d'aisance, notamment de l'Hotel Sclerc, dans un passage public. Le Brigadier de Police sera chargé de faire rapport à ce sujet.

m) titularisation d'un agent

Le Président rend compte à l'Assemblée que conformément à l'arrêté municipal du 29.3.1951, approuvé par la Préfecture le 6 juin 1951, M. Dave Louis, Contremaître des Travaux, sera titularisé à partir du 1^{er} janvier 1952 dans ses fonctions. M. Dave, qui justifie de deux ans de service auxiliaire dans l'Administration de l'Enseignement Technique et de six années de service militaire et de guerre, sera reclassé à la 5^{ème} classe de son grade, soit à l'indice 218 avec les avantages accordés aux agents municipaux.

L'ordre du jour est épuisé, le Conseil se réunit en Comité privé.

Il discute de deux questions qui figureront en détail au registre des Commissions.

1^o. Acclamation de la maison Acquet,

2^o. Pétition des propriétaires de prés à Hazères.

La séance est levée à 24 heures.

(Signatures)